



CHAMBRE REGIONALE D'ARBITRAGE

D'AIX-EN-PROVENCE

Association Loi de 1901

Médiation – Arbitrage

## Clause Compromissoire type

La Chambre Régionale d'Arbitrage préconise la clause type suivante :

**« Toute contestation relative ou consécutive au présent contrat sera soumise à l'arbitrage organisé par la Chambre Régionale d'Arbitrage d'Aix-En-Provence conformément à la loi et à son Règlement d'Arbitrage que les parties déclarent accepter. »**

*A insérer dans tous bons de commande, contrats, factures, conditions générales de vente, statuts de sociétés etc..*

*Attention: Evitez toute clause d'attribution de compétence à une juridiction d'État.*

